

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER  
SÉANCE DU 10 JUIN 2022**

|  |            |
|--|------------|
| Nombre de membres afférents au CM : .....      | 11         |
| Nombre de membres en exercice .....            | 08         |
| Nombre de membres présents .....               | 05         |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délib | 08         |
| Date de la convocation                         | 03/06/2022 |

L'an deux mille vingt-deux et le dix juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

**Présents :** PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -BUMAT Vincent – IMBERT Joëlle -

**Absents excusés représentés :** LE MAGADURE Antoine (représenté par BUMAT Vincent) – TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges) – PONS Michel (représenté par IMBERT Joëlle)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet : Annulation titres de recettes exercice 2020.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Considérant que l'annulation d'un certain nombre de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Considérant que deux lots d'affouage distribués en 2019 n'ont pas pu être enlevés.

DELIBERE

ACCEPTTE de renoncer au recouvrement des titres de recettes émis sur l'exercice 2020 pour un montant de 888.30 :

- |                          |                   |        |
|--------------------------|-------------------|--------|
| • Titre 53 Exercice 2020 | CONCA Frédéric    | 466.20 |
| • Titre 58 Exercice 2020 | QUEYREL René, dcd | 422.10 |

DIT que cette dépense sera inscrite au budget au chapitre 67, charges exceptionnelles.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220610-DELIB272022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON

